

Rue des Canons, 39
7780 COMINES

 056 55 63 59
 056 55 90 80
 0478 27 98 94
 bertouille.ch@skynet.be
 www.bertouille.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Réf : CB/DL/ma CP 05/049

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

Vers une modification des catégories de handicap en Région wallonne

En Région wallonne, les personnes handicapées peuvent bénéficier d'une aide de la Région pour peu que leur handicap fasse partie d'une liste préétablie par la Communauté française en collaboration avec la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Malheureusement, cette liste, très rigide, apparaît aujourd'hui comme quelque peu désuète, notamment dans le cadre des critères d'application.

C'est pourquoi le Député Chantal Bertouille vient d'interroger à ce sujet la Ministre wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, concernant une éventuelle modification de cette liste de catégories de handicap.

Ainsi, en concertation avec l'AWIPH, il est apparu nécessaire de revoir rapidement la manière de catégorisation des personnes avec handicap, laquelle n'était pas suffisamment explicitée quant à l'intensité des besoins en encadrement ou des soins à apporter aux personnes. En effet, deux personnes reprises dans une même catégorie de handicap peuvent présenter des besoins très différents.

Dès lors, pour un très grand nombre de personnes handicapées, il conviendra d'ouvrir, de manière beaucoup plus personnalisée, un dialogue centré non pas sur les causes du handicap mais plutôt sur les besoins qu'il suscite et, en particulier, sur les difficultés qu'il entraîne en termes d'intégration afin que celle-ci puisse être pleine, entière et respectueuse des capacités comme des souhaits de chacun dans la société.

Bien sûr, personnaliser signifie écouter les institutions. En outre, il s'agira, à l'intérieur comme en dehors des institutions, d'assouplir l'approche administrative de manière, d'une part, à ne laisser personne sur le carreau et, d'autre part, à permettre à chacun le meilleur épanouissement dans le respect de ses capacités, de ses besoins et de ses désirs.

C'est ainsi que, dans sa réponse à Madame Bertouille, la Ministre Vienne s'est engagée à proposer des avancées concrètes, dans le cadre de la réforme de ces catégories de handicap, avant la conclusion du prochain contrat de gestion de l'AWIPH, c'est-à-dire pour le 1^{er} janvier 2006 au plus tard.

